

2.8 Structurer la politique départementale de soutien à la fonction parentale

Diagnostic

Les politiques publiques de soutien à la parentalité sont une réponse aux difficultés que rencontrent les parents dans un contexte de fortes mutations des structures familiales. La fréquence des séparations conjugales, le développement de la monoparentalité ou les recompositions familiales qui peuvent les suivre en sont l'un des aspects majeurs. On peut aussi évoquer la place grandissante de l'enfant et de son éducation, qui renforce les exigences faites aux parents -par la société ou par eux-mêmes. L'enquête menée récemment par la CNAF sur les besoins et attentes des parents en matière de soutien à la parentalité est instructive : 43% des parents déclarent qu'ils perçoivent leur rôle comme « difficile ». Comme le montre l'enquête menée par l'UNAF en 2014, les parents séparés ou divorcés rencontrent des difficultés dans l'exercice de la coparentalité au quotidien. Extrait Haut conseil de la Famille -Les politiques de soutien à la parentalité - Avis et rapport du 22/09/2016.

Enjeux territoriaux

La politique de soutien à la fonction parentale est développée dans l'Aude depuis de nombreuses années dans le cadre d'un partenariat fort Etat/Caf/CD/MSA établi au sein du Reaap.

Cette politique départementale montre toutefois des disparités dans sa déclinaison à l'échelon local, des territoires sont encore dépourvus du panier de services minimum.

2.8.1 Structurer le pilotage départemental du soutien à la parentalité

Echelle de l'action

- Départemental
 Local

Inscription de l'action dans un autre schéma, projet

- SDS 11
 SDASAP 11
 Projet social de territoire
 Charte famille
 REAAP

Objectifs de l'action

Instaurer une coordination départementale de soutien à la parentalité.

Spécificités de l'action pour les publics porteurs/en situation de handicap

Dans le cadre du travail du comité de coordination départemental parentalité, le soutien aux familles confrontées à des situations de handicap fera l'objet d'une attention particulière. Il sera intégré dans les appels à projet.

Descriptif de l'action

Créer un comité technique départemental parentalité avec pour missions de :

- Renforcer l'animation des dispositifs parentalité et le développement d'actions parentalité REAAP : cofinancement du Poste animateur REAAP
- Développer une offre territoriale diversifiée et mieux structurée pour réduire les inégalités
- Assurer la déclinaison de la politique départementale parentalité sur l'ensemble du territoire
- Définir annuellement les axes de développement d'une offre de soutien à la parentalité sur le département sur la base d'un diagnostic annuel départemental issu des comités locaux REAAP et/ou comités parentalité des projets de territoires

Structurer le financement de la politique départementale autour :

- de 4 comités des financeurs : Ruptures familiales (Médiation familiale et Espace rencontres), Lieu d'accueil enfants parents (Laep), Aide à domicile, Contrat locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas)
- de 1 comité de labellisation et de financement le cas échéant des actions déposées dans le cadre de l'appel à projet REAAP.

Porteur de l'action : CAF

Partenaires associés : Etat EN DDETSPP/ CD11/MSA/Justice/AR S/AMF/UDAF

Public cible : Institutions
Partenaires

Date prévisionnelle de réalisation : 2021, 2022

Freins :

Leviers : Volonté partenariale

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Création du Comité technique

2.8.2 Assurer une meilleure visibilité des actions et dispositifs parentalité

Echelle de l'action	<input checked="" type="checkbox"/> Départemental <input type="checkbox"/> Local	Inscription de l'action dans un autre schéma, projet	<input type="checkbox"/> SDS 11 <input type="checkbox"/> SDASAP 11 <input checked="" type="checkbox"/> Projet social de territoire <input type="checkbox"/> Charte famille <input checked="" type="checkbox"/> REAAP
----------------------------	---	---	--

Objectifs de l'action

Développer les Maisons de la famille (MDF) comme lieux ressources parentalité.

Spécificités de l'action pour les publics porteurs/en situation de handicap

La réalisation d'actions portant sur le handicap est une des missions des Maisons de la famille.

Descriptif de l'action

- Piloter et coordonner le dispositif des Maisons de la famille : mettre en place un cadre plus affirmé, de cohérence et de transversalité entre les Maisons afin d'en faire un dispositif départemental
- Clarifier le rôle et les missions des MDF auprès des partenaires
- Communiquer et valoriser les actions des MDF

Porteur de l'action :	CAF	Partenaires associés :	Etat/CD/MSA/ REAAP/UDAF/CIDFF/ GDAAF/ Comités locaux d'animation
------------------------------	-----	-------------------------------	---

Public cible :	Maisons de la Famille Partenaires œuvrant dans le domaine du soutien à la fonction parentale	Date prévisionnelle de réalisation :	2021, 2022
-----------------------	---	---	------------

Freins : Structuration du réseau **Leviers :** Volonté partenariale

Indicateurs de suivi et d'évaluation : Mise en place du réseau des MDF
Cahier des charges portant sur les missions des MDF
Actions de communications en direction des partenaires